



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901
Siège social : Enceinte du Collège Gérôme
5, place Beauchamp B.P. 455
70007 VESOUL

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE**

Association Loi 1901
Siège social : Enceinte du Collège Gérôme
5, place Beauchamp B.P. 455
70007 VESOUL

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément aux statuts de votre association, les "*coopératives scolaires*" et les "*foyers coopératifs affiliés*" sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*".

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 190 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 199 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 184 sur 204 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 147,38 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 223,19 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 5 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2010

AUDIT FRANCE

Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE SAONE 70

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	121,96	121,96			Fonds associatif	39 236,95	35 512,65
Terrains					Report à nouveau	465 742,83	470 688,70
Constructions					Résultat de l'association	6 536,85	13 364,16
Installations et matériels d'activités	2 384,95	2 130,80	254,15		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Autres immobilisations corporelles	8 919,36	8 437,52	481,84	1 757,08	Subventions d'investissement		334,00
Immobilisations en cours					TOTAL FONDS PROPRES	511 516,63	519 899,51
Prêts OCCE					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Titres immobilisés	15,00		15,00	15,00	Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges	4 562,73	3 768,71
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 441,27	10 690,28	750,99	1 772,08	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	4 562,73	3 768,71
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 722,64		1 722,64	999,90	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	197,16		197,16	81,00	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	2 073,65		2 073,65	1 345,45	Fournisseurs	3 484,58	3 229,20
Autres créances (dont erreurs débitrices)	147,38		147,38	4 146,82	Dettes fiscales et sociales	1 908,80	1 211,91
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		
Disponibilités	515 090,79		515 090,79	521 155,82	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	979,97	2 114,65
Charges constatées d'avance	2 470,10		2 470,10	722,91	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	521 701,72		521 701,72	528 451,90	TOTAL DETTES	6 373,35	6 555,76
TOTAL GENERAL	533 142,99	10 690,28	522 452,71	530 223,98	TOTAL GENERAL	522 452,71	530 223,98

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE SAONE 70

COMPTE DE RESULTAT	2008/2009	2007/2008
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	130 161,34	120 069,22
Ventes de produits pour cessions	288 346,97	261 873,94
Prestations de service et animations	140 078,32	147 293,72
Subventions d'exploitation	181 000,45	208 971,13
Produits divers de gestion courante	198 983,86	199 476,66
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	938 570,94	937 684,67
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	191 093,15	173 635,15
Variation des stocks de fournitures à céder	-722,74	265,96
Achats de fournitures administratives	970,16	366,68
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	566 849,05	589 702,47
Impôts et taxes	183,01	177,67
Salaires bruts	10 055,17	9 708,85
Charges sociales	3 061,72	2 882,40
Autres charges	138 903,77	142 985,01
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	41 128,50	41 224,83
Dotations aux provisions	794,02	
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	952 315,81	960 949,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-13 744,87	-23 264,35
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits autres valeurs mobilières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	11 297,87	18 699,97
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	11 297,87	18 699,97
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 297,87	18 699,97
RESULTAT COURANT (I + II)	-2 447,00	-4 564,38
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	54 149,51	61 885,36
Sur opérations en capital	334,00	333,00
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 483,51	62 218,36
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	45 499,66	43 544,74
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		745,08
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 499,66	44 289,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	8 983,85	17 928,54
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 536,85	13 364,16

TOTAL DES PRODUITS

1 004 352,32

1 018 603,00

TOTAL DES CHARGES

997 815,47

1 005 238,84

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE SAONE 70

Du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 août 2009. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	précédent
Total du bilan :	522 452,71 €	530 223,98 €
Résultat de l'exercice :	6 536,85 €	13 364,16 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	199	204
dont coopératives et foyers agrégés :	190	184
dont coopératives et foyers non agrégés :	9	20
Nombre de coopérateurs :	14 179	13 878

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour la première fois en 2008/2009, les heures de bénévolat des mandataires liées à la gestion administrative de la coopérative scolaire ont été recensées à partir des comptes rendus d'activité statutaire renseignés.

Ainsi, les heures de bénévolat déclarées par les mandataires en 2008/2009 s'élèvent à 1 304 heure(s) soit un équivalent temps plein de 1 personne(s).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens.
- Les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs.
- Les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement. En conséquence :

- Les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- Les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- Les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives n'ont pas été annulées. Ces opérations concernent principalement :

- Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- Les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- Les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires n'ont pas été éliminées, car jugées non significatives.

A titre d'information, les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives : elles s'élèvent en 2008/2009 à 22 618 € soit environ 2,27% du total des charges de l'exercice.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	6 536,85	{	4 296,25 pour le siège départemental
		{	2 240,60 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	147,38	{	0,00 pour le siège départemental
		{	147,38 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			2 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	979,97	{	756,78 pour le siège départemental
		{	223,19 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			5 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	515 090,79	{	47 031,55 pour le siège départemental
		{	468 059,24 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			2 463,47 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	41 128,50	{	1 365,04 pour le siège correspondant à la dotation aux amortissements
		{	39 763,46 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements effectués par les coopératives
soit en moyenne environ			209,28 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 004 352,32	{	47 194,93 pour le siège départemental
		{	957 157,39 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 037,67 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	997 815,47	{	42 898,68 pour le siège départemental
		{	954 916,79 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 025,88 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			11,79 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par un Ministère	1,0	1,0
Personnel détaché par la Fédération	0,0	0,0
Contrats aidés	1,0	1,0
Régime général		
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	183	168
CRF contrôlés sur pièces par le siège départemental	9	6
Coopératives participant à la mutualisation de la trésorerie	188	190
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	2
Participants aux séances de formation (estimation)	59	6

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE SAONE 70

ACTIF	31.08.2009			31.08.2008	PASSIF	31.08.2009	31.08.2008
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	121,96	121,96			Fonds associatif	39 236,95	35 512,65
Terrains					Résultat de l'exercice (siège de l'association)	4 296,25	3 724,30
Constructions					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Installations et matériels d'activités	2 384,95	2 130,80	254,15		Subventions d'investissement		334,00
Autres immobilisations corporelles	8 919,36	8 437,52	481,84	1 757,08	TOTAL FONDS PROPRES	43 533,20	39 570,95
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Titres immobilisés	15,00		15,00	15,00	Provisions pour charges	4 562,73	3 768,71
Autres prêts					Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements					TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	4 562,73	3 768,71
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 441,27	10 690,28	750,99	1 772,08			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 722,64		1 722,64	999,90	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	197,16		197,16	81,00	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	2 073,65		2 073,65	1 345,45	Fournisseurs	3 484,58	3 229,20
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	1 908,80	1 211,91
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		
Disponibilités	47 031,55		47 031,55	43 203,73	Autres dettes	756,78	344,30
Charges constatées d'avance	2 470,10		2 470,10	722,91	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	53 495,10		53 495,10	46 352,99	TOTAL DETTES	6 150,16	4 785,41
TOTAL GENERAL	64 936,37	10 690,28	54 246,09	48 125,07	TOTAL GENERAL	54 246,09	48 125,07

**COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE HAUTE SAONE 70**

COMPTE DE RESULTAT	2008/2009	2007/2008
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	21 693,87	20 817,00
Ventes de produits pour cessions	5 467,35	4 849,34
Prestations de service et animations		
Subventions d'exploitation	14 983,19	17 821,13
Produits divers de gestion courante	168,83	215,99
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	42 313,24	43 703,46
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	4 135,72	4 366,01
Variation des stocks de fournitures à céder	-722,74	265,96
Achats de fournitures administratives	970,16	366,68
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	23 056,58	28 302,50
Impôts et taxes	183,01	177,67
Salaires bruts	10 055,17	9 708,85
Charges sociales	3 061,72	2 882,40
Autres charges		
Dotations aux amortissements	1 365,04	1 476,23
Dotations aux provisions	794,02	
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	42 898,68	47 546,30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-585,44	-3 842,84
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits autres valeurs mobilières		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	4 483,87	7 979,22
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 483,87	7 979,22
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 483,87	7 979,22
RESULTAT COURANT (I + II)	3 898,43	4 136,38
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	63,82	
Sur opérations en capital	334,00	333,00
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	397,82	333,00
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		745,08
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		745,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	397,82	-412,08
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 296,25	3 724,30

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2009, dont le total est de 54 246,09 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 4 296,25 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, notamment celles du nouveau plan comptable associatif, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	121,96			121,96
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités pédagogiques	2 041,00	343,95		2 384,95
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique et mobilier	7 740,04			7 740,04
Autres matériels	1 179,32			1 179,32
Immobilisations en cours				
Total	11 082,32	343,95		11 426,27

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions

Caméscope JVC et trépied (343,95 €)

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	121,96			121,96
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 768,91	361,89		2 130,80
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique et bure	33%	6 857,30	583,15		7 440,45
Autres matériels	20%	577,07	420,00		997,07
Total		9 325,24	1 365,04		10 690,28

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME

15.00

15.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Divers fournitures et ouvrages pédagogiques OCCE

1 722.64

1 722.64

4. Avances et acomptes versés

NEANT

0.00
0.00

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	178,14		178,14
Usagers autres	19,02		19,02
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	197,16		197,16

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

OCCE 67

326.00

Fédération Nationale OCCE

1 747.65**2 073.65**

7. Autres créances

NEANT

0.00
0.00

8. Valeurs Mobilières de Placement

NEANT

0.00
0.00

9. Disponibilités

CME

790.05

BPBFC

16 905.71

Banque Postale

26 048,34

Intérêts courus à recevoir

3 287.45**47 031.55**

10. Charges constatées d'avances

Cartes photocopies payées d'avance

227.60

Dactyl enveloppe bulletin 09/10

35.78

Chèques cadeaux

300,00

Don solidaire 09/10 Fédération OCCE

1 500,00

Affranchissements payés d'avance

406,72**2 470.10**

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propre

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (a)	3 768,71	794,02		4 562,73
Provisions pour charges	3 768,71	794,02		4 562,73
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	3 768,71	794,02		4 562,73

Dotations / reprises d'exploitation 794,02

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 794,02

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés				

5. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total	N/A	0,00		

6. Avances et acomptes reçus

NEANT	0.00
	0.00

7. Fournisseurs

Fournisseurs	35.78
Fournisseurs, factures non parvenues	3 448.80
	3 484.58

8. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	311.98
Urssaf	1 140.28
Assedic	118.50
Retraite complémentaire	203.73
Prévoyance	11,57
Formation professionnelle	122.74
	1 908.80

9. Comptes courants OCCE (crédeurs)

NEANT	0.00
	0.00

10. Autres dettes

Diverses charges à payer	360.92
Comptes coopératives crédeurs	395.86
	756.78

11. Produits constatés d'avances

NEANT	0.00
	0.00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 179	13 878
Cotisation nationale par coopérateur	0,81 €	0,76 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,72 €	0,74 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	21 693,87	20 817,00
Cotisations versées à la Fédération	11 386,80	10 547,28
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	11 386,80	10 547,28

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil général	1 000,00	1 000,00
Subventions communes	80,00	15,00
Autres subventions (Fédération Nationale OCCE)	13 903,19	16 806,13
Total	14 983,19	17 821,13
Dont versées aux coopératives		

3. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opération de gestion	63.82
Quote part de subvention virée au compte de résultat	<u>334,00</u>
	397.82

4. Charges exceptionnelles

Néant	<u>0.00</u>
	0.00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : NEANT

Photocopieur	0.00
Dupli-copieur	<u>0.00</u>
	0.00

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 20 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 100 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

L'association bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le Conseil Général de Haute-Saône, de locaux (environ 60 m²) dépendant du collège Gérome de Vesoul (convention du 04/05/2004).

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé. A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1 emploi à temps plein.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation des comptes des coopératives et foyers coopératifs

La mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires et foyers coopératifs adhérents, approuvée par l'assemblée générale du 18/05/1999, a été poursuivie auprès des organismes financiers suivants :

Banque Postale (Convention du 10/01/2000)

Crédit Mutuel Enseignants (Convention du 21/10/2004)

Banque Populaire Bourgogne Franche Comté (convention du 23/06/06 mise en place effective 2006/2007)

Elle concerne 188 coopératives et foyers à la date de clôture de l'exercice contre 192 lors de l'exercice précédent.

6.1.1 Mutualisation Banque Postale

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes bancaires :

- un compte "centralisateur" (000312C025) mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré ;
- un compte « titres », (3D25000312001) servant au placement en SICAV des sommes mutualisées

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

D'après les informations communiquées par l'organisme financier, leur position à la date de clôture est la suivante :

COMPTES	Exercice clos	Exercice précédent
Compte «centralisateur »	18 444,70	18 183,24
Compte « titres »	382 725,75	400 799,91
TOTAL	401 170,45	418 983,15

Les produits financiers sont calculés par la Banque Postale sur la base des mouvements d'achats/ventes de SICAV et des +/- values ainsi dégagées tout au long de l'exercice. Les SICAV sont vendues avant chaque clôture d'exercice.

La répartition des produits financiers, décidée en AG le 27 février 2008, est de :

- 35 % pour le siège départemental,

- 65 % pour les coopératives et foyers coopératifs adhérents

Au titre de l'exercice, 8 765,97 € de plus-values ont été dégagées dont 3 068,09 € ont été affectées au siège départemental et 5 697,88 € aux coopératives.

6.1.2 Crédit Mutuel Enseignant

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de comptes :

- un compte courant *centralisateur* (n°020068401) mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs (sans moyen de paiement)
- un livret *Bleu Association* (n°020068404) servant au placement des sommes mutualisées.

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

D'après les informations communiquées par le CME, leurs positions à la date de clôture sont les suivantes :

COMPTES	Exercice clos	Exercice précédent
Compte centralisateur	1 838,47 €	1 500,00 €
Livret Bleu Association	19 316,39 €	20 179,32 €
TOTAL	21 154,86 €	21 679,32 €

Les produits financiers sont calculés par le CME sur la base des revenus du livret Bleu. Ils sont disponibles au 1^{er} janvier de l'année civile mais leur versement aux coopératives s'effectue au 31 août en tenant compte des sommes déjà acquises depuis le 1^{er} janvier et de l'évaluation des intérêts à recevoir pour la fin d'année civile.

Une démarche a été entreprise auprès du CME pour faire procéder à la clôture automatique du livret, à la répartition des intérêts et à l'ouverture d'un nouveau livret à la fin d'exercice.

La répartition des produits financiers, décidée en AG le 27 février 2008, est de :

- 35 % pour le siège départemental (versée sur un compte courant (n°00020068405) inscrit dans les comptes du siège),
- 65 % pour les coopératives et foyers coopératifs adhérents

Au titre de l'exercice, 555,41 € d'intérêts du Livret Bleu ont été dégagées dont 194,39 € ont été affectées au siège départemental et 361,02 € aux coopératives.

6.1.3 Banque Populaire de Bourgogne et de Franche Comté

Une action conjointe avec l'AD du Doubs a conduit à la mise en place d'une mutualisation auprès de la BPBFC au cours de l'exercice 2006/2007.

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de deux comptes bancaires :

- un compte gestion de trésorerie « *miroir* » n° 02194937328 mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs, pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré ;
- un compte « *titres* », (TIT02194937328) servant au placement en SICAV des sommes mutualisées

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

Les produits financiers sont calculés par la Banque Populaire sur la base des mouvements d'achats/ventes de SICAV et des +/- values ainsi dégagées tout au long de l'exercice. Les SICAV sont vendues avant chaque clôture d'exercice au 30 juin pour des raisons pratiques.

La répartition des produits financiers (décision de l'AG du 28 février 2008) est de :

- 35 % pour le siège départemental,
- 65 % pour les coopératives et foyers coopératifs adhérents

Au titre de l'exercice, 2 039,13 € de plus-values ont été dégagées dont 460 € ont été conservés par la Banque Populaire au titre de frais de gestion, 740,43 € ont été affectées au siège départemental et 838,70 € aux coopératives.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association loi 1901

Siège social : Enceinte du Collège Gérôme

5, Place Beauchamp B.P. 455

70007 VESOUL

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE**

Association loi 1901
Siège social : Enceinte du Collège Gérôme
5, Place Beauchamp B.P. 455
70007 VESOUL

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Boulogne, le 20 janvier 2010

AUDIT FRANCE

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI
Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
O.C.C.E. DE HAUTE SAONE**

Exercice clos le 31-08-2009

Note de recommandations

(15-12-2009)

I - RECOMMANDATIONS LIEES A LA COMPTABILITE ET A L'EXAMEN DE VOS COMPTES

1) - Comptes du siège départemental de l'association :

- **Compte courant Fédération :** il convient en liaison avec le Service Comptable de la Fédération de solder les éléments en rapprochement concernant notamment 2008.

2) Comptes consolidés (Siège + Coopératives) :

- **Contrôle des C.R.F. et formation des mandataires :** il convient de poursuivre les actions mises en place depuis plusieurs exercices et ayant permis notamment cette année d'accroître le nombre de CRF agréés. En 2009/2010, les efforts pourraient à nouveau, porter sur :

- la **récupération et le contrôle sur pièces des C.R.F. manquants** et n'ayant pas pu être agréés (il convient toujours de rappeler à chaque mandataire que conformément aux statuts, il **doit** faire parvenir son C.R.F. au siège départemental **avant le 30/09 et que le non établissement du CRF peut entraîner l'exclusion**),

- **contrôle sur pièces des C.R.F. non reçus depuis plus de deux ans (une radiation peut être envisagée le cas échéant) ou ayant des budgets supérieurs à 20 K€ et non contrôlés depuis 3 ans**, les coopératives suivantes devraient faire l'objet d'un contrôle :

- Primaire Lavoncourt (2 CRF manquants),
- Coopérative 117 Traitiefontaine (budget de 23 K€),
- Coopérative 60 Rioz (23 K€ de budget),
- Coopérative 81 Lure (budget de 32 K€),
- Coopérative 93 Fougerolles (budget de 38 K€),
- Coopérative 177 Magnoncourt (budget de 20 K€),
- Maternelle Voray sur l'Ognon (2 CRF manquants).

- **poursuivre le transfert de toutes les coopératives vers l'un des 3 systèmes de mutualisation désormais mis en place** (Tresoft, CME ou BP) permettant d'améliorer le contrôle interne. Environ, une dizaine de coopératives n'est pas encore mutualisée.

-
- demande de nomination systématique de vérificateurs aux comptes des C.R.F. (comprenant au moins un parent) devant viser les C.R.F. à l'emplacement prévu à cet effet et que les CRF soient présentés en conseil d'école.

II - RECOMMANDATIONS LIEES AUX ASPECTS JURIDIQUES :

- **Convention mutualisation Banque Populaire :** comme indiqué dans nos précédentes notes de recommandations, il conviendrait de signer une convention avec la Banque Populaire à l'instar de celles signées par d'autres AD OCCE et la B.P.; actuellement seul un mandat de gestion a été signé.
- Comme indiqué dans nos précédentes notes de recommandations, il convient d'obtenir du Cabinet Bravo (diagnostics immobiliers) un courrier stipulant qu'il est possible d'exercer une activité professionnelle et associative dans les nouveaux locaux de l'AD.

III - RECOMMANDATION LIEE AUX PROCEDURES D'ORGANISATION ET DE CONTROLE INTERNE

- Afin d'améliorer le contrôle interne, il conviendrait de poursuivre la séparation des fonctions d'Ordonnateur, de Trésorier et de Comptable.

IV- DOCUMENTS A NOUS FAIRE PARVENIR

- P.V. et feuille de présence du C.A. devant arrêter les comptes.
- Convocation, P.V. et feuille de présence de l'A.G. devant approuver les comptes 2008/2009.
- Courrier de la société Bravo.
- Comptes rendus des contrôles de coopératives listées ci-dessus.

Fait à Boulogne, le 5 janvier 2010

AUDIT FRANCE

Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes

